

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

2017-01-10

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Simon, tenue le 10 janvier 2017, à 20h00 à l'édifice municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, sous la présidence de Monsieur Normand Corbeil, maire.

Sont présents : Monsieur Normand Corbeil, maire
Monsieur Patrick Darsigny, conseiller siège #1
Monsieur Alexandre Vermette, conseiller siège #3
Monsieur Simon Giard, conseiller siège #4
Monsieur Bernard Beauchemin conseiller siège #5
Monsieur Réjean Cossette, conseiller siège #6

Est absent : Monsieur David Roux, conseiller siège #2

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2016
 - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016, à 19h30
 - 3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016, à 20h20
- 4- Correspondance
- 5- Finances
 - 5.1 Adoption des comptes payés
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
- 6- Administration
 - 6.1 Gestion des archives
 - 6.2 Cotisation annuelle de la directrice générale à l'ADMQ
 - 6.3 Renouvellement de l'adhésion à OBV Yamaska
 - 6.4 Demande d'appui pour les activités du Comité pour l'avenir du Ruisseau Vandal (CARV)
 - 6.5 Adhésion à la FQM - 2017
 - 6.6 Renouvellement de l'adhésion à Québec Municipal
 - 6.7 Remboursement des taxes municipales sur usage agricole – appui aux agriculteurs et à l'UPA
 - 6.8 Adoption de la politique salariale 2017
- 7- Sécurité publique incendie et civile
 - 7.1 Paiement des frais de formation Pompier 1
 - 7.2 Préavis de vérification mécanique – camion incendie :
 - 7.3 Dépôt du bilan des interventions 2016
- 8- Transport routier
 - 8.1 Achat de fourches pour la pépinière
 - 8.2 Achat de lames mobiles de type Nordik-Move
- 9- Hygiène du milieu
 - 9.1 Achat de détecteur de gaz pour espace clos
 - 9.2 Dépôt du rapport de mesure d'accumulation de boues dans les étangs #1, 2 et 3
- 10- Urbanisme
 - 10.1 Nomination du président et vice-président du comité consultatif d'urbanisme
 - 10.2 Service d'inspection municipale – Mandat à GESTIM inc.
 - 10.3 Refonte des règlements d'urbanisme – Mandat à GESTIM inc.
- 11- Loisirs et culture
 - 11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 13 décembre 2016
 - 11.2 Subvention aux Loisirs St-Simon - budget 2017
- 12- Règlements

- 13- Avis de motion
 - 13.1 Avis de motion – Règlement de régie interne des séances de Conseil de la Municipalité
- 14- Affaires nouvelles
- 15- Période de questions
- 16- Clôture de la séance

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Normand Corbeil demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20h03.

3- ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

01-01-2017

En conséquence, sur proposition de Simon Giard, il unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3- PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2016

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2016 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

02-01-2017

En conséquence, sur proposition de Réjean Cossette, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2016.

Adoptée

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016, à 19h30

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016, à 19h30;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

03-01-2017

En conséquence, sur proposition de Patrick Darsigny, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016.

Adoptée

3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016, à 20h20

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016, à 20h20 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

04-01-2017

En conséquence, sur proposition de Bernard Beauchemin, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016.

Adoptée

4- CORRESPONDANCES

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 6 décembre 2016 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

5- FINANCES

5.1 Adoption des comptes payés

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures ;

05-01-2017 En conséquence, sur proposition d'Alexandre Vermette, il est unanimement résolu que les comptes payés par chèques C1600173 @ C1600200, par accès « D » L161600126 @ L1600143, par Dépôt Direct P1600284 @ P1600302, par Visa V0010080 et les salaires D1600451 @ D1600510 pour un montant total de **619 485.54\$** soient approuvés et ratifiés selon la liste présentée.

Adoptée

5.2 Adoption des comptes à payer

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

06-01-2017 En conséquence, sur proposition de Bernard Beauchemin, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la directrice générale à acquitter la liste des comptes à payer pour un montant de **417.92\$**.

Adoptée

6- ADMINISTRATION

6.1 Gestion des archives

07-01-2017 Sur proposition de Réjean Cossette, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à retenir les services de HB Archivistes S.E.N.C. pour deux journées de travail dans la présente année, au montant de 503.45\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

6.2 Cotisation annuelle de la directrice générale à l'ADMQ

08-01-2017 Sur proposition d'Alexandre Vermette, il est unanimement résolu d'acquitter les frais d'adhésion de la cotisation annuelle de la directrice générale, Johanne Godin, à l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant annuel d'environ 793.00\$ incluant le volet assurances, plus les taxes applicables.

Adoptée

6.3 Renouvellement de l'adhésion à OBV Yamaska

09-01-2017 Sur proposition de Simon Giard, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à OBV Yamaska pour l'année 2017 au montant de 50\$.

Adoptée

6.4 Demande d'appui pour les activités du Comité pour l'avenir du Ruisseau Vandal (CARV)

Considérant que notre municipalité couvre une bonne superficie du territoire du bassin

versant du ruisseau Vandal;

10-01-2017 En conséquence, sur proposition de Bernard Beauchemin, il est unanimement résolu d'appuyer les activités du Comité pour l'avenir du Ruisseau Vandal (CARV) en leur versant, comme demandé, une contribution de 250.00\$

Adoptée

6.5 Adhésion à la FQM - 2017

Considérant que l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) revêt des avantages de représentation et de revendication des intérêts de la municipalité ;

11-01-2017 En conséquence, sur proposition de Patrick Darsigny, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à la FQM pour l'année 2017 au montant de 1 332.37\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

6.6 Renouvellement de l'adhésion à Québec Municipal

12-01-2017 Sur proposition d'Alexandre Vermette, il est unanimement résolu d'autoriser l'adhésion au service Internet de Québec Municipal pour l'année 2017 et d'acquitter les frais reliés à cette adhésion au montant de 241.45\$ incluant les taxes.

Adoptée

6.7 Remboursement des taxes municipales sur usage agricole – appui aux agriculteurs et à l'UPA

Considérant que le gouvernement du Québec a décrété, le 26 juin 2014, des modifications au Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations ;

Considérant que dans la foulée de la course à la rationalisation des dépenses de l'État, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de procéder à une réforme administrative du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) ;

Considérant que la réforme projetée modifie plusieurs éléments financiers du programme, dont la fixation à 78% du taux de remboursement des taxes municipales ;

Considérant que par le biais de cette réforme, le gouvernement compte faire des gains administratifs de 1.5 million par année ;

Considérant qu'il est essentiel qu'une réflexion importante soit faite sur la réalité actuelle que vit le monde agricole et procéder par la suite à une réforme qui en tiendra compte ;

Considérant l'augmentation importante de la valeur des terres agricoles, en grande partie due à la spéculation des grands propriétaires et de la tendance à la concentration de cette activité économique en peu de mains ;

Considérant qu'il devient urgent de protéger les entreprises agricoles familiales, de favoriser la relève et de leur assurer une saine compétition ;

Considérant que l'agriculture constitue un secteur économique de grande importance pour le Québec et que chaque Québécois et Québécoise contribue par le biais de ses impôts au programme (PCTFA) ;

Considérant que le désengagement de l'état dans ce programme de crédit de taxes foncières agricoles a pour effet que les producteurs agricoles cherchent des compensations financières auprès de leurs municipalités ;

Considérant que l'agriculture doit être soutenue par tous les contribuables du Québec et qu'un effort additionnel ne doit pas être demandé aux contribuables des municipalités rurales agricoles ;

Considérant l'importance du dossier dans sa totalité ;

13-01-2017

En conséquence, sur proposition de Simon Giard, il est unanimement résolu de demander au gouvernement :

De suspendre sa réforme administrative dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2017.

De travailler avec les associations qui représentent les producteurs agricoles, la FQM et l'UMQ afin de mettre en place une réforme négociée et acceptable.

De répartir l'aide gouvernementale (PCTFA) de façon équitable afin de favoriser la compétitivité, le développement du secteur agricole et la relève.

De ne pas faire assumer aux agriculteurs et aux contribuables des municipalités rurales agricoles les impacts financiers d'une gestion inadaptée du programme actuel de crédit de taxes foncières agricoles.

De transmettre copie de la présente résolution au MAPAQ, à l'UPA, au ministère de la Sécurité publique ainsi qu'à notre députée provinciale.

Adoptée

6.8 Adoption de la politique salariale 2017

14-01-2017

Sur proposition de Bernard Beauchemin, il est unanimement résolu d'adopter la politique salariale de l'année 2017 qui fut présentée plus tôt en séance de travail par la directrice générale et de mandater le maire et la directrice générale à signer ladite politique salariale 2017.

Adoptée

7- SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

7.1 Paiement des frais de formation Pompier 1

Considérant la récente formation d'Alex Gaudette à la formation « Pompier 1 », résolution numéro 46-02-2016 ;

Considérant les frais encourus pour suivre cette formation ;

15-01-2017

En conséquence, sur proposition d'Alexandre Vermette, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à rembourser les frais encourus pour suivre cette formation de « Pompier 1 » à Alex Gaudette. Ce montant représente 239 heures à payer au tarif établi à la politique salariale en vigueur ainsi que des frais de déplacement au montant total de 562.50\$.

Adoptée

7.2 Préavis de vérification mécanique – camion incendie :

Considérant que la Société de l'assurance automobile du Québec a fait parvenir à la Municipalité le préavis de vérification mécanique à l'égard des quatre véhicules d'urgence de son Service d'incendie et que cette vérification devra être faite au plus tard le 28 février 2017 ;

Considérant que notre Service de Sécurité Incendie est aboli depuis le 9 janvier 2017 ;

Considérant que pour se départir des camions, la vérification mécanique doit être effectuée ;

16-01-2017 En conséquence, sur proposition d'Alexandre Vermette, il est unanimement résolu de mandater le directeur des travaux publics, Monsieur Martin Berthiaume, à faire effectuer la vérification mécanique des quatre camions incendie.

Adoptée

7.3 Dépôt du bilan des interventions 2016

La directrice générale procède au dépôt du bilan des interventions 2016 du service incendie de Saint-Simon.

Adoptée

8- TRANSPORT ROUTIER

8.1 Achat de fourches pour la pépinière

Considérant que nous devons acheter des fourches conformes pour la pépinière;

Considérant la soumission reçue de l'entreprise EDF Itée ;

17-01-2017 En conséquence, sur proposition de Bernard Beauchemin, il est unanimement résolu de procéder à l'achat de fourches de chargement avec attaches rapides pour la pépinière au montant de 4 179.00\$ plus les taxes applicables auprès de EDF Itée.

Adoptée

8.2 Achat de lames mobiles de type Nordik-Move

Considérant la soumission reçue de Robitaille Équipements Inc pour l'achat de lames mobiles de type Nordik Move ;

18-01-2017 En conséquence, sur proposition de Bernard Beauchemin il est unanimement résolu de procéder à l'achat de nouvelles lames de modèle Nordik Move pour les deux déneigeuses, au montant de 3 954.00\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

9- HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Achat de détecteur de gaz pour espace clos

Considérant qu'il faut acquérir un détecteur de gaz pour espace clos pour la station de pompage et le réseau d'aqueduc ;

19-01-2017 En conséquence, sur proposition de Réjean Cossette, il est unanimement résolu de procéder à l'achat d'un détecteur de gaz au coût de 600.00\$ avant taxes chez Outillages MIGMAR-O inc ainsi qu'un calibre au coût maximum de 200.00\$.

Adoptée

9.2 Dépôt du rapport de mesure d'accumulation de boues dans les étangs # 1, 2 et 3

La directrice générale procède au dépôt du rapport de la mesure d'accumulation de boues des étangs #1,2 et 3, effectuée en novembre 2016 par l'entreprise Nordikeau.

Adoptée

10- URBANISME

10.1 Nomination du président et vice-président du comité consultatif d'urbanisme

Attendu qu'à l'article 8 du règlement numéro 501-15 constituant le comité consultatif d'urbanisme, il est stipulé que chaque année la nomination des postes de président et de vice-président se fait par résolution;

20-01-2017 En conséquence, sur proposition de Simon Giard, il est unanimement résolu de renommer sur le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) :

- Monsieur Yvon Saint-Maurice, Président
- Monsieur Michel Vermette, Vice-Président

Adoptée

10.2 Service d'inspection municipale – Mandat à GESTIM inc.

Considérant qu'en 2016 la municipalité a confié à la firme GESTIM INC. le mandat d'assurer le service d'inspection en bâtiment et environnement ;

Considérant que le recours à cette firme a démontré qu'il y avait des avantages de qualité et donnant un service complet et continu;

Considérant l'offre reçue de la firme GESTIM inc. en ce qui a trait à la livraison des services d'inspection en bâtiment et en environnement ;

21-01-2017 En conséquence, sur proposition de Patrick Darsigny, il est unanimement résolu de mandater la firme GESTIM inc. pour une journée par semaine au taux de 335.00\$/jour, et de retenir les services de monsieur Alexandre Thibault, de monsieur Julien Dulude, de madame Anne-Marie Pariseault ainsi que de madame Dominique Roy Lajoie de la firme GESTIM inc. pour le service d'inspection en bâtiment et environnement pour l'année 2017, selon les modalités prévues à l'offre de services détaillée du 4 novembre 2016.

Adoptée

10.3 Refonte des règlements d'urbanisme – Mandat à GESTIM inc.

Considérant que la municipalité désire procéder à la refonte de son plan d'urbanisme ainsi qu'à sa réglementation, le tout, en conformité avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC, les orientations et les objectifs de la planification stratégique, les récentes normes liées à l'urbanisme durable et les éléments de jurisprudence en matière d'urbanisme ;

Considérant l'offre de service reçue de Gestim inc. ;

22-01-2017 En conséquence, sur proposition de Patrick Darsigny, il est unanimement résolu que le conseil octroie le mandat de la refonte de son plan d'urbanisme et de sa réglementation à la firme Gestim inc. pour un montant de 21 500 \$ plus taxes, le tout tel que mentionné dans la soumission GESTIM2016-URB-303.

Adoptée

11- LOISIRS ET CULTURE

11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 13 décembre 2016

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 13 décembre 2016.

Adoptée

11.2 Subvention aux Loisirs St-Simon - budget 2017

23-01-2017 Sur proposition de Réjean Cossette, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à remettre la somme de 1 200\$/mois aux Loisirs St-Simon à titre de subvention annuelle et le restant dudit montant de la subvention budgétée pour la présente année sera

remis au mois de décembre 2017.

Adoptée

12- RÈGLEMENTS

Aucun point

13- AVIS DE MOTION

13.1 Avis de motion – Règlement de régie interne des séances de Conseil

Avis de motion est donné par le conseiller Patrick Darsigny à l'effet qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil un règlement concernant la régie interne des séances de Conseil de la Municipalité.

14- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses approuvées par les membres du conseil en cette séance régulière du 10 janvier 2017.

Johanne Godin, Directrice générale

16- CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Patrick Darsigny propose de clôturer la séance à 20h36.

Signé à Saint-Simon ce ____^{ème} jour de février 2017.

Normand Corbeil,
Maire

Johanne Godin,
Directrice générale

Je, Normand Corbeil, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 7 février 2017 et signé par la directrice générale (ou sa représentante) et le maire ou la personne qui présidera cette séance.